

DE : C.C.E. BRUXELLES - COL64 - S.6.COL
A : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
REF: 18:54 16-03-84 2377 - 3976

TLX NR 52010 / SG / BER 11-50

432

TELEX HEBDOMADAIRE NR 162 DU 16.03.84 DESTINE A L'ENSEMBLE DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET BUREAUX DE PRESSE ET D'INFORMATION INDEPENDANTS DANS LES PAYS TIERS.

1. INTRODUCTION

1.1 PREPARATION DU CONSEIL EUROPEEN

AVANT LES ECHANGES DE VUES INFORMELS AUXQUELS LES MINISTRES DES A.E. ET LE PRESIDENT THORN ONT PROCEDES LUNDI APRES-MIDI A VAL-DUCHESSE, LE CONSEIL A DEBATTU DE TROIS DOCUMENTS DESTINES AU CONSEIL EUROPEEN :

- FONDS STRUCTURELS OU UN CONSENSUS SE DESSINAIT NOTAMMENT SUR LA PORTEE DE L'ENGAGEMENT FINANCIER ET L'ARTICULATION AVEC LES PROGRAMMES INTEGRES MEDITERRANEENS,
- LES POLITIQUES NOUVELLES OU L'ON SOUMETTRA UN CADRE ET CALENDRIER POUR LES TRAVAUX DES DIVERSES INSTANCES DU CONSEIL QUI DEVRAIT PERMETTRE AU CONSEIL EUROPEEN DE JUIN D'ADOPTER UN PROGRAMME DE RELANCE,
- LE FINANCEMENT ET PLUS PARTICULIEREMENT LA DISCIPLINE BUDGETAIRE QUI S'INSCRIT DANS LE CADRE STRICT DU TRAITE.

DE SON COTE, LA COMMISSION A ETE INFORMEE DE CES TRAVAUX ET RENCONTRES AINSI QUE DES ORIENTATIONS RETENUES AD REFERENDUM PAR LES MINISTRES DE L'AGRICULTURE POUR LA REFORME DE LA PAC (EN CONSTATANT QU'ELLES REPRESENTENT LARGEMENT LES POSITIONS QU'ELLE AVAIT DEFINIES LE 11 MARS). ELLE DOIT TENIR ENCORE DEUX REUNIONS SPECIALES AVANT LE CONSEIL EUROPEEN DE LUNDI ET MARDI.

2. AFFAIRES INTERIEURES

2.1 CONSEIL ' AGRICULTURE ' (11 AU 13 MARS)

A) SECTEUR LAITIER

SOUS RESERVE D'UN ACCORD D'ENSEMBLE SUR L'ADAPTATION DE LA PAC, ET LA FIXATION DES PRIX ET MESURES CONNEXES, LE CONSEIL EST PARVENU A UN ACCORD DE PRINCIPE SUR UN ENSEMBLE DE MESURES DESTINEES A MAITRISER LA PRODUCTION LAITIERE MARQUANT AINSI UN PAS TRES IMPORTANT DANS LA RECHERCHE D'UNE REFORME DE LA PAC.

POINTS ESSENTIELS :

- DUREE DU REGIME : CINQ ANS (UN RAPPORT SERA ETABLI APRES TROIS ANNEES),

LA QUANTITE DEFINITIVE GARANTIE SERA DE 97,2 MIO T. A LAQUELLE S'AJOUTERONT 0,6 MIO T. (RESERVE COMMUNAUTAIRE). TOUTEFOIS, A TITRE TRANSITOIRE POUR LA CAMPAGNE 1984/85, LA QUANTITE

GARANTIE EST DE 98,2 PLUS 0,6 MIO T. AVEC UN POINT SUPPLEMENTAIRE DE CO-RESPONSABILITE (3 O/O AU LIEU DE 2) POUR CONTRIBUER AU FINANCEMENT COMMUNAUTAIRE.

- LES QUANTITES NATIONALES SONT REPARTIES PAR REGIONS (SOIT AU NIVEAU DES PRODUCTEURS, SOIT AU NIVEAU DES LAITERIES) ET LES DEPASSEMENTS SONT SANCTIONNES PAR UN PRELEVEMENT.

- DES CRITERES SONT RETENUS POUR CONSERVER AU SYSTEME UNE CERTAINE FLEXIBILITE.

- SUR LE PLAN SOCIO-STRUCTUREL DES MESURES SPECIFIQUES POURRONT ETRE PRISES EN VUE DE PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT RATIONNEL DES METHODES DE PRODUCTION.

- L'AIDE AUX PETITS PRODUCTEURS DE 120 MIO ECU SERA MAINTENUE POUR DEUX CAMPAGNES.

- LE FINANCEMENT COMMUNAUTAIRE DE L'AIDE A LA CONSOMMATION DE BEURRE EST REDUIT DE 75 0/0 A 10 ECUS PAR QUINTAL.

B) ASPECTS AGRI-MONETAIRES

SOUS RESERVE D'UN ACCORD SUR L'AMENAGEMENT DE LA PAC ET SON FINANCEMENT, (ET -POUR DEUX DELEGATIONS- DE CONCLUSIONS POSITIVES DU CONSEIL EUROPEEN SUR LES PROBLEMES FINANCIERS DE SON RESSORT), LE CONSEIL EST PARVENU A UN LARGE CONSENSUS SUR LES MODALITES D'UN DEMANTELEMENT DES MCM EXISTANTS AINSI QUE SUR LE REGIME FUTUR.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA SOLUTION :

- AU DEBUT DE LA CAMPAGNE 84/85, TROIS POINTS DES MCM POSITIFS EXISTANTS SERONT DEMANTELES PAR APPLICATION D'UN COEFFICIENT CORRECTEUR PERMETTANT LEUR CONVERSION EN MCM NEGATIFS.

- UN DEMANTELEMENT DE CINQ POINTS DES MCM ALLEMANDS AURA LIEU LE 1ER JANVIER 1985. EN CONTRE-PARTIE LA RFA VERSERA DES AIDES AUX PRODUCTEURS AU FINANCEMENT DESQUELLES LA COMMUNAUTE PARTICIPERA DE FACON DEGRESSIVE (LE CONSEIL EUROPEEN DISCUTERA DES MODALITES PRATIQUES).

LE CONSEIL SE REUNIRA A NOUVEAU LE 16 MARS AFIN DE REPRENDRE LES QUESTIONS EN SUSPENS, NOTAMMENT : NIVEAU GENERAL DES PRIX, PRODUITS AUTRES QUE LE LAIT. IL DEVRA EGALEMENT PRENDRE LES ARBITRAGES POLITIQUES NECESSAIRES ET METTRE LA PRESIDENCE EN MESURE DE FAIRE RAPPORT AU CONSEIL EUROPEEN SUR LES ACCORDS ESQUISSES SUR LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE L'ADAPTATION DE LA PAC AINSI QUE SUR LEURS INCIDENCES FINANCIERES.

2.2 CONSEIL 'ECO/FIN' (12 MARS)

A) BILAN SME

APRES UN ECHANGE DE VUES APPROFONDI SUR LES CINQ ANNEES D'EXISTENCE DU SME, LE CONSEIL A EXPRIME SA SATISFACTION POUR LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME, PARTICULIEREMENT EN MATIERE DE CONVERGENCE ET DE VARIATIONS DE CHANGE DANS UNE CONJONCTURE MONDIALE SANS PRECEDENT. IL SAISIRA LES MEILLEURES OCCASIONS DE FAIRE PROGRESSER LE SME PAR DES ADAPTATIONS CONCRETES, TENANT COMPTE NOTAMMENT DES REMARQUABLES DEVELOPPEMENTS DE L'ECU PRIVE SUR LE MARCHE. IL CONSIDERE QUE LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION AINSI QUE SA RECOMMANDATION SUR L'INTEGRATION FINANCIERE CONSTITUENT A CET EGARD UNE BASE TRES UTILE DE TRAVAIL.

B) FISCALITE : COORDINATION ENTRE ENTREPRISES

LE CONSEIL EST CONVENU D ACCORDER UNE PRIORITE AUX TRAVAUX VISANT A ELIMINER LES OBSTACLES A LA COOPERATION ENTRE ENTREPRISES SITUEES DANS DES ETATS MEMBRES DIFFERENTS ET A CHARGE LE COREPER DE PREPARER UN RAPPORT AVANT LE 31 MAI SUR DES PROPOSITIONS DANS LE DOMAINE FISCAL :

- REGIMES COMMUNS APPLICABLES AUX FUSIONS, SCISSIONS ET APPORTS D'ACTIF, AUX SOCIETES MERES ET FILIALES ET, ENFIN, AUX TRAN-

- PROCEDURE ARBITRALE POUR L'ELIMINATION DES DOUBLES IMPOSITIONS DANS LE CAS DE CORRECTION DES BENEFICES ENTRE ENTREPRISES ASSOCIEES.

PAR AILLEURS, LE CONSEIL A INVITE LES ETATS MEMBRES A REPRENDRE LE PLUS VITE POSSIBLE LES TRAVAUX SUR LA CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE AUX FUSIONS INTERNATIONALES.

2.3 COMPENSATIONS BUDGETAIRES

LE CONSEIL A ACHEVE LA MISE AU POINT DES TEXTES CONCERNANT LES TROIS REGLEMENTS INSTITUANT DES "MESURES PARTICULIERES D'INTERET COMMUNAUTAIRE" DANS LES DOMAINES DE L'EMPLOI, DU TRANSPORT ET DE L'ENERGIE EN FAVEUR DU ROYAUME-UNI ET DE LA REPUBLIQUE FEDERALE AU TITRE DE L'ANNEE 1983.

LE CONSEIL SE REUNIRA LE 20 MARS (APRES LE CONSEIL EUROPEEN) AFIN D ARRETER FORMELLEMENT CES TROIS REGLEMENTS ET POUR DONNER SON AVIS SUR LE TRANSFERT DES CREDITS.

2.4 PROGRAMME PREVISIONNEL ACIER

LA COMMISSION A APPROUVE EN PREMIERE LECTURE LE PROGRAMME PREVISIONNEL POUR LE 2EME TRIMESTRE 1984. CE DOCUMENT CONTIENT UNE ANALYSE ECONOMIQUE ET UNE APPRECIATION DU MARCHÉ DE L'ACIER.

LA CONTINUATION DE L'EXPANSION DEJA EN COURS DANS CERTAINS PAYS INDUSTRIALISES SEMBLE SE CONFIRMER. LA COMMUNAUTE PARTICIPE A LA RELANCE MAIS LA CROISSANCE MOYENNE DU PIB EN 1984 NE DEPASSERA VRAISEMBLABLEMENT PAS 2 0/0 ET CE CHIFFRE DISSIMULE DES DIVERGENCES ENTRE LES DIVERSES ECONOMIES NATIONALES. SUR UNE BASE PLUS LARGE QU'EN 1983, LA DEMANDE INTERIEURE CONTRIBUERA A LA CROISSANCE. L INVESTISSEMENT DANS LES INDUSTRIES METALLURGIQUES ET MECANIQUES COMMUNAUTAIRES DEVRAIT NOTAMMENT AUGMENTER. L'AMELIORATION DES PERSPECTIVES DU COMMERCE MONDIAL DEVRAIT STIMULER LES EXPORTATIONS DE LA COMMUNAUTE.

PAR SECTEURS CONSOMMATEURS, LES INDICES DES BIENS DE CONSOMMATION, DES BIENS INTERMEDIAIRES ET DES BIENS D INVESTISSEMENT SEMBLANT ANNONCER UNE REPRISE ET LA COURBE ETABLIE POUR LES BIENS INTERMEDIAIRES EST NETTEMENT CROISSANTE. LE MARCHÉ DE L ACIER DEVRAIT CONNAITRE UN ACCROISSEMENT GLOBAL DE 3 0/0 AU COURS DU SECOND TRIMESTRE PAR RAPPORT AU PREMIER. LES PREVISIONS PAR PRODUIT ETABLIES PAR L INDUSTRIE RENFORCENT CETTE IMPRESSION : LES ESTIMATIONS ACTUELLES MONTRENT QUE LA PRODUCTION D ACIER BRUT POUR 1984 POURRAIT ATTEINDRE QUELQUE 115 MIO. DE T. (109 MIO. EN 1983).

LE SECOND TRIMESTRE EST HABITUELLEMENT UN BON TRIMESTRE POUR LES VENTES, ET LA PRODUCTION DEVRAIT SE SITUER AUTOUR DE 30 MIO DE T.. LES IMPORTATIONS ET LES EXPORTATIONS SERAIENT RESPECTIVEMENT DE L'ORDRE DE 2,6 ET 5,5 MILLIONS DE TONNES.

2.5 ENERGIE

THE GENERAL AFFAIRS COUNCIL AGREED A PACKAGE OF ITEMS ON ENERGY IN THE CONTEXT OF ITS DISCUSSIONS ON THE BUDGETARY COMPENSATION TO THE UNITED KINGDOM AND GERMANY.

THE FOUR ELEMENTS IN THE PACKAGE ARE :

A) AGREEMENT TO A "MONTANT ESTIME NECESSAIRE" OF 265 MECU NEW CREDITS FOR DEMONSTRATION PROGRAMMES FOR THE THREE YEARS 1983/5. THIS CLEARS THE WAY FOR THE ADOPTION OF TWO REGULATIONS ON DEMONSTRATION PROGRAMMES (DEALING WITH, RESPECTIVELY, SOLID FUELS GASIFICATION AND LIQUIFACTION AND ENERGY SAVING AND NEW ENERGY SOURCES).

B) AGREEMENT TO THE EXTENSION OF THE COMMUNITY SCHEME OF SUPPORT FOR INTRA-COMMUNITY TRADE IN COKING COAL.

C) AGREEMENT ON THE NEED FOR A SOCIAL VOLET FOR COAL AND RECOGNITION THAT 60 MECU ARE AVAILABLE IN THE 1984 COMMUNITY BUDGET FOR THIS PURPOSE (IT IS HOPED THAT THIS WILL LEAD TO EARLY AGREEMENT ON THE TRANSFER OF THESE 60 MECU TO THE ECSC BUDGET).

D) AGREEMENT TO HOLD AN EARLY ENERGY COUNCIL TO DISCUSS THE SOLID FUELS DOSSIER AS A WHOLE, INCLUDING THE PROPOSALS OF THE COMMISSION ON INVESTMENT IN THE COMMUNITY SOLID FUELS INDUSTRIES.

2.6 COMBUSTIBLES SOLIDES : ANALYSE DU MARCHÉ

EN 1983, LE MARCHÉ A ÉTÉ CARACTÉRISÉ PAR UNE PLETHORE DE L'OFFRE, COMPARABLE À CELLE DE 1982, ET, POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, PAR UN RECUIL MARQUÉ DE LA DEMANDE QUI A ENTRAÎNÉ UN STOCKAGE SUPPLÉMENTAIRE.

L'OFFRE GLOBALE DE HOUILLE A BAISSÉ DE 24 MIO DE T. (7,5 0/0), LA DEMANDE TOMBANT DE 312 MIO DE T. EN 1982 À 294 EN 83. LES STOCKS DE HOUILLE ET DE COKE SE SONT ENCORE ACCRUS CHEZ LES CONSOMMATEURS : 144 MIO DE T., SOIT PLUS DE SIX MOIS DE CONSOMMATION. CES TENDANCES DEVRAIENT SE MAINTENIR EN 1984.

DANS SON RAPPORT ANNUEL SUR LES AIDES NATIONALES À LA PRODUCTION CHARBONNIÈRE EN 1983, LA COMMISSION CONSTATE QUE:

- RAPPORTÉES À L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ CES AIDES ONT AUGMENTÉ DE 6.7 0/0, ET L'AIDE À LA TONNE PRODUITE EN MOYENNE DE 10 0/0 (10.22 ECUS).
- CES AIDES SONT COMPATIBLES AVEC LES DISPOSITIONS COMMUNAUTAIRES.
- LA COMPÉTITIVITÉ DU CHARBON COMMUNAUTAIRE S'EST DÉTÉRIORÉE PAR SUITE DE LA BAISSÉ DES PRIX SUR LE MARCHÉ MONDIAL.

DANS UN MÉMO DU PORTE-PAROLE, ON RAPPELLE LE RÔLE FONDAMENTAL DE LA RECHERCHE NOTAMMENT POUR LA MODERNISATION DES FACTEURS DE PRODUCTION ET L'AMÉLIORATION DES PROCÉDES D'UTILISATION DU CHARBON. LE PROGRAMME 1984 COMPREND UNE SÉLECTION DE 46 PROJETS POUR LESQUELS LA COMMISSION ENVISAGE UNE AIDE DE 19.5 MIO ECUS POUR UN CÔTÉ TOTAL DE 32.5 MIO.

2.7 MEMORANDUM HELLENIQUE

LE CONSEIL A CONSTATE QUE LE FINANCEMENT DE L'ACTION DANS LE DOMAINE SOCIAL POUVAIT ETRE REGLE SELON LES MODALITES INDIQUEES PAR LA COMMISSION (POUR 1984, LES DEPENSES SONT ESTIMEES A 8 MIO ECU, POUR 1985 ENVIRON 30 MIO ECU). LE REGLEMENT POUVAIT ETRE ADOPTE FORMELLEMENT LORS D'UN PROCHAIN CONSEIL.

LE REGLEMENT ''INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS'' DEVRAIT ETRE ADOPTE PAR LE CONSEIL ''TRANSPORTS'' DU 22 MARS.

DANS LA PERSPECTIVE DU PROCHAIN CONSEIL EUROPEEN, LA DELEGATION HELLENIQUE A SOULIGNE L'IMPORTANCE POLITIQUE ET ECONOMIQUE QU'ATTACHE SON GOUVERNEMENT A L'ENSEMBLE DES MESURES DONT LES PROGRAMMES INTEGRES MEDITERRANEENS CONSTITUENT UN ELEMENT ESSENTIEL.

2.8 PROBLEMES BUDGETAIRES

MERCREDI, A L'OCCASION D'UN DEBAT SUR LES PRIX AGRICOLES ET L'ADAPTATION DE LA PAC, LE PRESIDENT THORN A LONGUEMENT EVOQUE LA SITUATION BUDGETAIRE ACTUELLE.

EN 1982 LE BUDGET DE LA COMMUNAUTE S'EST BRUSQUEMENT RAPPROCHE DU PLAFOND DES RESSOURCES PROPRES SOUS L'EFFET DE LA DETERIORATION DE LA CONJONCTURE AGRICOLE ET DE LA BAISSSE DES COURS MONDIAUX ENTRAINANT UNE AUGMENTATION BRUTALE DE 20 0/0 DES DEPENSES DU FEOGA GARANTIE AINSI QUE DE L'INTRODUCTION DANS LE BUDGET DES COMPENSATIONS POUR CORRECTION DES DESEQUILIBRES BUDGETAIRES.

DE NOUVEAUX FACTEURS D'ACCROISSEMENT DE LA DEPENSE APPARAISSENT DE PLUS EN PLUS CLAIREMENT : REPORT DE DEPENSES AGRICOLES DE 1983 ET NOUVELLE AGGRAVATION DE LA CONJONCTURE AGRICOLE DEPUIS MAI 1983 QUI REPRESENTERONT A EUX SEULS UN MONTANT COMPRIS ENTRE 1.5 ET 2 MILLIARDS D'ECUS.

DANS SA CONCLUSION, LE PRESIDENT THORN A INDIQUE :
'' DANS CES CONDITIONS, LA COMMISSION N EST PAS DISPOSEE A SACRIFIER LES POLITIQUES NON-AGRICOLES POUR COUVRIR LES DEPASSEMENTS DU FEOGA GARANTIE... C'EST AUX ETATS MEMBRES QU'INCOMBERA LA RESPONSABILITE D'ASSURER L'EQUILIBRE DU BUDGET 1984 PAR DES VERSEMENTS COMPLEMENTAIRES.

3. ELARGISSEMENT

3.1 PORTUGAL : CONFERENCE MINISTERIELLE (13 MARS)

CETTE SESSION A ETE QUALIFIEE DE PAS EN AVANT SIGNIFICATIF PAR LE NEGOCIATEUR PORTUGAIS, M. RODRIGUEZ LOPES ET PAR M. CHEYSSON QUI ESTIME QU'IL EST DESORMAIS POSSIBLE D'ENVISAGER POUR LE MOIS DE MAI LA NEGOCIATION SUR LE FOND DU CHAPITRE AGRICULTURE.

AU COURS DE LA SESSION, LA COMMUNAUTE A PRESENTE SES PROPOSITIONS SUR LA PERIODE TRANSITOIRE EN MATIERE DE VIN, PRODUITS TRANSFORMES, FRUITS ET LEGUMES FRAIS DONT VIN DE PORTO (TRANSITION DE TROIS ANS) ET CONCENTRE DE TOMATES (SIX ANS). M. LOPES A TOUT DE SUITE REJETE LA PROPOSITION COMMUNAUTAIRE SUR CES DEUX DERNIERS PRODUITS.

LA COMMUNAUTE A EMENT ANNONCE SA DISPONIBILITE A POURSUIVRE L'AIDE PRE-ADHESION (50 MIO ECU D AIDES NON REMBOURSABLES) POUR DES ACTIONS SPECIFIQUES ENGAGEES PAR LE GOUVERNEMENT PORTUGAIS EN VUE D'AMELIORER LES STRUCTURES AGRICOLES.

(LA COMMISSION A PAR AILLEURS DECIDE DE PROPOSER QUE LES IMPLICATIONS FINANCIERES DANS LE SECTEUR DE LA PECHE, EVALUEES A

500.000 ECU, SOIENT FINANCEES A L'INTERIEUR DE L'AIDE PRE-ADHESION).

4. RELATIONS EXTERIEURES

4.1 NOUVEL INSTRUMENT COMMUNAUTAIRE

SUITE AUX TRAVAUX DES CONSEILS "MARCHÉ INTERIEUR" ET "AFFAIRES GENERALES", UN COMPROMIS SCHEMATIQUE SUR LE MECANISME DECISIONNEL DU NOUVEL INSTRUMENT, REPRESENTANT UN ACCORD DE PRINCIPE, A PU ETRE ENTERINE AU CRP DU 15 MARS. IL FIGURERA COMME ELEMENT POSITIF DE LA DISCUSSION GLOBALE, DANS LE "PAQUET" POUR LE CONSEIL EUROPEEN.

4.2 SOUS-PRODUITS DU MAIS

A LA SUITE DES TRAVAUX DU CONSEIL "AFFAIRES GENERALES" ET DU COREPER, UNE BASE D'ACCORD EST INTERVENUE AFIN DE PREPARER LA NOTIFICATION AU GATT. BIEN ENTENDU, LA DECISION FINALE EST TRIBUTAIRE DES RESULTATS DU CONSEIL EUROPEEN.

4.3 CE/USA

A) ACCORD DE PECHE

LE COMITE 113 DU 9 MARS A ETE SAISI PAR LA COMMISSION DU PROJET D ACCORD BILATERAL DE PECHE, PRESENTE PAR LES ETATS-UNIS A LA COMMUNAUTE.

CE PROJET D'ACCORD CONTIENT PLUSIEURS REFERENCES A LA POLITIQUE COMMERCIALE COMMUNE QUI DEVRAIENT UTILEMENT ETRE EXAMINEES PAR LE COMITE 113 AVANT QUE LA COMMISSION N'ENGAGE LA NEGOCIATION AVEC LES ETATS-UNIS.

B) VINS

ON MARCH 12, THE INTERNATIONAL TRADE COMMISSION (ITC) RELEASED ITS FINDINGS THAT AMERICAN GRAPE GROWERS HAD NOT SUFFERED INJURY AS A RESULT OF IMPORTS OF ORDINARY TABLE WINE FROM THE COMMUNITY. IT THEREFORE REJECTED THE ANTIDUMPING AND COUNTERVAILING DUTY PETITIONS ALREADY JUDGED RECEIVABLE BY THE DEPARTMENT OF COMMERCE ON FEBRUARY 16TH.

THIS IS A WELCOME STEP AS PRESSURES HAVE BEEN BUILDING UP IN RECENT MONTHS FROM THE POWERFUL CALIFORNIAN WINE LOBBY FOR ACTION AGAINST COMMUNITY WINE EXPORTS TO THE US. IN ADDITION TO THE PETITIONS, THE FOCUS OF THIS PRESSURE HAS BEEN THE WINE EQUITY ACT. THIS ACT HAS STRONG SUPPORT IN THE SENATE AND CONGRESS EVEN IF THE PRESIDENT PUBLICLY STATED A MONTH AGO HE WILL VETO THE BILL IF APPROVED BY BOTH HOUSES.

THE COMMISSION HAS TAKEN STEPS WITHIN THE LAST FEW DAYS IN ORDER TO EASE THESE PRESSURES AND HELP THE WINE TRADE DEVELOP ON A MUTUALLY BENEFICIAL BASIS BY APPROVING A REGULATION ON OENOLOGICAL PRACTICES (IMPLEMENTING THE WINE AGREEMENT SIGNED BETWEEN THE COMMUNITY AND THE US IN JULY 1983) AND REDUCING, IN THE LIGHT OF EXISTING CONDITIONS, THE LEVEL OF THE COUNTERVAILING CHARGE ON IMPORTS OF WINE INTO THE COMMUNITY TO ZERO.

4.4 RELATIONS AVEC LES PAYS DE L'AELE

LE COREPER A CONTINUE LES TRAVAUX DE PREPARATION POUR LA REUNION MINISTERIELLE CE/AELE PREVUE POUR LE 9 AVRIL A LUXEMBOURG. PAR VALISE NOUS FERONS PARVENIR AUX DELEGATIONS LES PLUS CONCERNEES LE PROJET D'UNE DECLARATION CONJOINTE CE/AELE QUI SERA RENDUE PUBLIQUE A L'ISSUE DE LA REUNION.

4.5 ACCORD INTERNATIONAL CACAO

LE CONSEIL 'AFFAIRES GENERALES' A ARRETE A LA MAJORITE LA POSITION COMMUNE DES 'DIX' POUR LA NEGOCIATION DU 4EME ACCORD INTERNATIONAL SUR LE CACAO MARQUANT AINSI L'ACCORD DE LA COMMUNAUTE ET DE SES ETATS MEMBRES POUR LA CONVOCATION DE LA CONFERENCE PRELIMINAIRE DE NEGOCIATION (LONDRES 14/23 MARS) A LAQUELLE ELLE ENTEND PARTICIPER ACTIVEMENT.

4.6 AIDE ALIMENTAIRE 1984

LE CONSEIL A ADOPTE LE REGLEMENT SUR LA REPARTITION DES QUANTITES DE CEREALES AU TITRE DE LA CONVENTION D AIDE ALIMENTAIRE POUR LA PERIODE DU 1ER JUILLET 83 AU 30 JUIN 86. LA QUANTITE DE 1.650.000 T. DE CEREALES, CONTRIBUTION ANNUELLE MINIMALE SOUSCRITE PAR LA COMMUNAUTE ET LES ETATS MEMBRES, EST REPARTIE DE LA MANIERE SUIVANTE :

- ACTIONS COMMUNAUTAIRES : 927.663 T. SOIT 56 0/0.
- ACTIONS NATIONALES : 722.337 T. SOIT 44 0/0.

5. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET DIVERSES

5.1 DELEGATIONS EXTERIEURES

LA COMMISSION A DECIDE DE NOMMER PIERRE DUCHATEAU, ACTUEL DIRECTEUR POUR L EUROPE A LA DIRECTION GENERALE DES RELATIONS EXTERIEURES, COMME CHEF DE LA DELEGATION DE LA COMMISSION A PARIS.

E. NOEL, SECRETAIRE GENERAL, COMEUR
NNNN

64215 EURCOM UW#
64215 EURCOM UW/